

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE
SEANCE DU MARDI 10 AVRIL 2018**

Conseillers titulaires présents : 127

AUCEY LA PLAINE : POISSON Jacqueline
AVRANCHES : CALVEZ Nadine, COCHAT Peggy, DROULLOURS Philippe, HUET Guénhaël, LAINE Hervé, NICOLAS David, PARENT Annie
BACILLY : MAINCENT Jean-Pierre
BARENTON : LEBLANC Patrick
BEAUFICEL : HERBERT Martine
BEAUVOIR : SANSON Alexis
BELLEFONTAINE : LAIR Jacqueline
BRECEY : AUBRAYS Philippe, TREHET Bernard
BROUAINS : TOURAINE Thierry
BUAIS LES MONTS : LEBOSNE Sébastien
CEAUX : HERNOT Christophe
CHASSEGUEY : CHERBONNEL Monique
CHAULIEU : DESDOITS Loïc
CHAVOY : FOLLAIN Marie-Louise
COURTILS : POLFLIET Guy
CUVES : TURPIN Francis
DUCEY - LES CHERIS : LAPORTE Denis, DEWITTE Henri-Jacques, ROULAND Guy
GENETS : BRUNAUD-RHYN Catherine
GRANDPARIGNY : HAMEL Marie-Claude, LOYER Gérard, ROCHEFORT Jean-Luc
HAMELIN : LÉPAULE Georgette
HUISNES SUR MER : RABASTÉ Yann
ISIGNY LE BUAT : GOUPIL Erick, ORVAIN Jessie, VAUPRES Jean-Paul
JUILLEY : COSTENTIN Daniel
JUVIGNY-LE-TERTRE : FILLÂTRE Marie-Hélène
LA BAZOGE : HAMEL Jean-Yves
LA CHAPELLE-UREE : BOUTIN Guy
LA CROIX AVRANCHIN : LEROY Samuel
LA GODEFROY : AUTIN Gérard
LA GOHANNIERE : ORVAIN Bertrand
LAPENTY : GAUTIER André
LE FRESNE-PORET : MIQUELARD Nicole
LE GRIPPON : MAUREL Jean-Jacques, PINET Rémi
LE LUOT : GUESNON Daniel
LE MESNIL GILBERT : LEFRAS Joël
LE MESNIL OZENNE : TROCHON Guy
LE MESNIL RAINFRAY : CASSIN Jean-Claude
LE MESNILLARD : GÉRARD Yves
LE PARC : CHARDRON Jérôme, COSSÉ Christophe, MAILLARD Etienne
LE PETIT CELLAND : JEHAN Berengère
LE TEILLEUL : ACHARD DE LA VENTE Patrice, DAGUER Françoise, DANJOU Danièle, KUNKEL Véronique
LES LOGES-MARCHIS : MATÉO Paulette
LINGEARD : MARY Michel
LE NEUFBOURG : VINCENT Viviane
LOLIF : RAULT Michel
MONTANEL : CHRETIEN Brigitte
MORTAIN-BOCAGE : BAGOT Bernard, BOUDIN Alain, BOULET Jean-Paul, HEUZE Daniel
MOULINES : MANCEL Michel
NOTRE DAME DE LIVOYE : PJANIC Olivier
PERRIERS EN BEAUFICEL : BRIONNE Lydie
POILLEY : GÉRARD Michel
PONTAUBAULT : PERROUAULT Michel
PONTORSON : BICHON Vincent, DELEPINE Véronique, DENOT André, LABYT Jean-Louis, LEMETAYER Claude
PONTS : ARONDEL Jean-Claude
REFFUVEILLE : VARY Jacques
ROMAGNY-FONTENAY : BOUILLAUD André, DESLANDES Serge
SACEY : CUDELOU Alain
SAINT AUBIN DE TERREGATTE : CARNET Jean-Pierre
SAINT BRICE : L'HOMME Bernadette
SAINT BRICE DE LANDELLES : JACQUELINE Joël
SAINT CLEMENT RANCOUDRAY : BRIONNE Jean-Paul
SAINT CYR DU BAILLEUL : SAUVE Claudine
SAINT GEORGES DE LIVOYE : HAMARD Jean-Vital
SAINT GEORGES DE ROUELLEY : BECHET Raymond
SAINT HILAIRE DU HARCQUET : BADIOU Gilbert, BOUVET Jacky, GARNIER Jean-Luc, LANGLOIS Francis, PAUTRET Daniel, PELCHAT Eveline
SAINT JAMES : JUQUIN David, MAHIEU Carine, PANASSIÉ Nathalie
SAINT JEAN DE LA HAIZE : KERBAUL Yves
SAINT JEAN DU CORAIL DES BOIS : FRANCOIS Jean-Claude
SAINT LAURENT DE CUVES : ESNOUF Franck
SAINT LAURENT DE TERREGATTE : SALIOT Serge
SAINT LOUP : DALIGAULT Gérard
SAINT MARTIN DES CHAMPS : HARDY Jean, LUCAS Jacques
SAINT MICHEL DE MONTJOIE : OZENNE Jocelyne
SAINT OVIN : BADIÉ Fernand
SAINT QUENTIN SUR LE HOMME : BOUILLET Marie France
SAINT SENIER DE BEUVRON : BRAULT Elisabeth
SAINT SENIER SOUS AVRANCHES : ANDRO Jean
SARTILLY - BAIE - BOCAGE : FAUVEL Jean-Pierre, FOURRÉ Claude, HEON Philippe, LAMBERT Gaëtan, LORÉ Monique
SAVIGNY LE VIEUX : LEPELTIER Patrick
SERVON : FURCY Daniel
SOURDEVAL : BAZIRE Albert, FOURMENTIN Francine, LAURENT Sophie
SUBLIGNY : GUILLARD Marc
TANIS : MAZIER Alain
VAINS : DEVILLE Olivier (départ après Q°81)
VERGONCEY : ROBIDEL Michel
VERNIX : CHEVAILLIER Gilles
VILLIERS LE PRE : LEHUREY Philippe

Conseillers suppléants présents : 4

GATHEMO : Patrick GIROULT remplacé par Raoul SILLERE
LES LOGES SUR BRECEY : Olivier LECHEVALLIER remplacé par Mickaël BERHAULT
SAINT JEAN LE THOMAS : Alain BACHELIER remplacé par Pierre-Yves AUSSANT
TIREPIED : Thierry LEMOINE remplacé par Norbert VAUPRES

Pouvoirs : 17

ARGOUGES : Loïc de CONIAC à Philippe LEHUREY
AVRANCHES : Roland CARO à Peggy COCHAT
BUAIS LES MONTS : Éric COURTEILLE à Sébastien LEBOSNE
DRAGEY-RONTHON : Jean CHAPDELAINÉ à Claude FOURRÉ
GRANDPARIGNY : Gilbert DANIEL à Gérard LOYER
LE MESNIL ADELEE : Philippe LEBOSNE à Joël LEFRAS
LE MONT SAINT MICHEL : Yan GALTON à Alexis SANSON
LE TEILLEUL : Serge HEURTIER-GUEGUEN à Patrice ACHARD
LE VAL SAINT PERE : Daniel BLIER à Yves KERBAUL, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT à Marie France BOUILLET

MARCEY LES GREVES : André MASSELIN à Michel RAULT
MARCILLY : Gérard TROCHON à Guy TROCHON
MONTJOIE SAINT MARTIN : Maurice DUHAMEL à Elisabeth BRAULT
MORTAIN-BOCAGE : Hervé DESSEROUER à Daniel HEUZÉ
SAINT BARTHELEMY : Michel RIFFAULT à Nicole MIQUELARD
SAINT HILAIRE DU HARCOUET : Mikaëlle SEGUIN à Eveline PELCHAT
SAINT JAMES : Yannick DUVAL à David JUQUIN
VAINS : Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q°82)

Excusés : 10

AVRANCHES : Isabelle MAZIER
CHERENCE LE ROUSSEL : Claudine CHAPELIER
CROLLON : Christian PACILLY
GER : Valérie NORMAND
LA CHAISE BAUDOIN : Vincent PEPIN

LE GRAND CELLAND : Richard HERPIN
LE MESNIL TOVE : Daniel GANNE
LES CRESNAYS : Francis LEPRIEUR
PRECEY : Samuel PIERRE DIT LEMARQUAND
SAINT NICOLAS DES BOIS : Béatrice PORET

Secrétaire de séance : Madame Francine FOURMENTIN est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 22 février 2018

Conseil de Développement rattaché au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel : désignation d'un nouveau représentant à la suite de la démission d'un délégué → **QUESTION RETIRÉE**

Délibération 2018/04/10 – 65. Projet de territoire : Adoption du projet de territoire 2018-2021

Délibération 2018/04/10 – 66. Equipements sportifs : Tarifs Piscine Aquabaie d'Avranches

Equipements sportifs : Tarifs Piscine de Brécey → **AJOURNÉ**

Délibération 2018/04/10 – 67. Enfance-jeunesse : Tarifs Espace jeunes de Sourdeval

Délibération 2018/04/10 – 68. Tourisme : Sécurisation du site du Mont Saint Michel – tarif de remplacement des accessoires

Délibération 2018/04/10 – 69. Tourisme : Attribution d'une subvention à l'EPIC Office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie

Délibération 2018/04/10 – 70. Economie : ZA Teraactive à Romagny - Cession d'une parcelle complémentaire à Manche Sécurité contrôle

Délibération 2018/04/10 – 71. Economie : ZA La Ménardière à Brécey - Cession d'un atelier relais à la SCI MGM

Délibération 2018/04/10 – 72. Economie : Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Normandie et la communauté d'agglomération

Délibération 2018/04/10 – 73. Musées : harmonisation du fonctionnement du Parc-musée du Granit à Saint-Michel de Montjoie et de l'écomusée du Moulin de la Sée à Brouains

Délibération 2018/04/10 – 74. Commande publique : attribution et signature des offres marchés déchets de St-James et St-Hilaire

Délibération 2018/04/10 – 75. Commande publique : Adhésion au groupement de commandes du SDEM 50 pour la fourniture de gaz naturel

Délibération 2018/04/10 – 76. Ressources humaines : Présentation du rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes

Délibération 2018/04/10 – 77. Finances : Attribution de subventions aux associations d'un montant supérieur à 10 000 €

Délibération 2018/04/10 – 78. Finances : Adoption des comptes de gestion 2017 des budgets principaux et des budgets annexes

Délibération 2018/04/10 – 79. Finances : Adoption des comptes administratifs 2017 des budgets principaux et des budgets annexes

Délibération 2018/04/10 – 80. Finances : Affectation des résultats 2017 du budget principal et des budgets annexes

Délibération 2018/04/10 – 81. Finances : Vote des taux de fiscalité directe locale 2018

Délibération 2018/04/10 – 82. Finances : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018

Délibération 2018/04/10 – 83. Finances : Adoption des budgets primitifs 2018 du budget principal et des budgets annexes

Le Président a demandé au conseil communautaire :

- le retrait de la question relative à la désignation d'un nouveau représentant au sein du Conseil de Développement rattaché au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel à la suite de la démission d'un délégué
- l'ajout de la question relative à l'attribution d'une subvention à l'EPIC Office de tourisme intercommunal Mont Saint-Michel Normandie

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 22 février 2018

Monsieur FURCY est intervenu au sujet de la prise en charge des frais de notaire dans le cadre de la cession à la SARL Ecoparc. Monsieur le Président a indiqué qu'ils étaient à la charge du cessionnaire c'est-à-dire de l'acquéreur.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 22 février 2018 a été adopté à l'unanimité moins 7 abstentions (Pour : 138, Contre : 0, Abstentions : 7, N'ont pas pris part au vote : 3).

Délibération 2018/04/10 – 65. Projet de territoire : Adoption du projet de territoire 2018-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le document validé en comité de pilotage du 14 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 135, Contre : 3, Abstentions : 4, N'ont pas pris part au vote : 6) :

- **ADOpte** le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, tel qu'il a été réalisé par le bureau d'études Praxidev-Sémaphores en collaboration avec l'ensemble des élus communautaires, communaux et des personnes « ressources » du territoire.

Monsieur DESLANDES a précisé que l'importance de ce projet de territoire réside dans le fait qu'il soit partagé par tous les élus et par la population afin que le territoire puisse s'adapter aux différents enjeux.

Selon lui, le premier enjeu est l'aménagement numérique. L'accès haut débit pour toutes les entreprises étant un élément d'attractivité et de développement des entreprises. Le 2^{ème} enjeu concerne la santé car la situation devient très inquiétante, beaucoup de patients n'ayant plus d'accès aux soins.

Il a ajouté que la notion d'attractivité de notre territoire est très importante, il faut que nous soyons tous des ambassadeurs de notre territoire (mise en avant de nos atouts et discuter ensemble pour tenter de résoudre nos difficultés). Enfin, il a indiqué que ce projet de territoire constitue notre feuille de route pour la fin de ce mandat ; cet outil, très précieux pour les futurs élus, doit vivre et s'adapter en permanence.

Monsieur NICOLAS a remercié Monsieur DESLANDES et la direction du Développement durable, de la Prospective et du Numérique qui ont été des acteurs majeurs sur ce dossier. Il a souligné que les délais ont été respectés. Reste à travailler afin que ce projet de territoire soit bien le point de départ d'actions concrètes pour répondre aux différents enjeux.

Monsieur ARONDEL a précisé que, selon lui, un autre élément est primordial, il s'agit du réseau autoroutier et secondaire. Il a souligné que l'autoroute A 84 est un élément attractif (zones d'activités situées à proximité). Il a indiqué que beaucoup de travail reste à faire concernant le réseau secondaire pour que le sud manche soit bien représenté.

Monsieur NICOLAS a ajouté que ce point est bien indiqué dans le projet de territoire. Les efforts seront à faire en lien avec le Département et la Région.

Madame BRUNAUD-RHYN est intervenue quant à la qualité de l'accueil touristique qui ne se résume pas uniquement à l'accueil dans les offices de tourisme mais également auprès de chaque professionnel du tourisme. Elle a précisé que des actions ont déjà été mises en œuvre. En effet, il a été mis en place une structuration au sein de l'EPIC permettant à chaque socio-professionnel du territoire d'avoir un référent qui l'aide et le conseille. Ces professionnels étant également les ambassadeurs de notre territoire.

Concernant la démarche PESL, Monsieur CARNET a précisé qu'après la phase d'analyse et de diagnostic, un travail par secteur géographique sera réalisé sur les projets qui permettront d'améliorer la situation actuelle avec les moyens dont on dispose. Le but étant d'avoir une cohésion sur l'ensemble du territoire, un meilleur équilibre et une meilleure équité.

Monsieur BECHET est intervenu sur le problème de la couverture médicale au sein de l'agglomération. Il a tenu à rappeler l'état critique dans lequel se trouve notre territoire au niveau de la capacité de soins. Il a souligné que « le tissu » se désagrège rapidement et en permanence d'où la nécessité de se pencher au plus vite sur ce dossier précisant également que la télémédecine se décuple car ce sera la seule réponse.

Monsieur NICOLAS a précisé qu'une réunion a eu lieu récemment avec l'ARS (agence régionale de santé) et le centre hospitalier pour envisager l'avenir de notre territoire communautaire. Un contrat local de santé va être mis en place avec l'ARS permettant de répondre de la meilleure façon possible, avec nos moyens et ceux de l'ARS, aux urgences de notre territoire. Il a ajouté que la télémédecine est en effet une solution innovante de proximité qui peut être apportée. D'autres projets sont à développer comme notamment le PSLA (Pôles de santé libéraux et ambulatoires) de Mortain. Il conviendra de co-construire avec l'ARS des solutions de proximité et travailler au maintien de l'existant sur les hôpitaux locaux. L'ARS a compris que nous étions désormais organisés et est prête à nous accompagner.

Monsieur VARY a indiqué qu'il est nécessaire d'intervenir également sur la téléphonie mobile car certains secteurs demeurent en zone blanche ou quasi-blanche. Cet élément est essentiel pour l'attractivité du territoire.

Monsieur NICOLAS a répondu qu'en effet il y a un vrai souci dans ce domaine mais la Communauté d'agglomération n'a pas la main sur les moyens qui permettraient de faire pression sur les opérateurs afin qu'ils viennent assurer cette couverture. Il est régulièrement demandé aux autorités compétentes de mettre en œuvre des solutions mais ce n'est pas simple. Cela fait effectivement partie des fractures numériques préjudiciables pour certains secteurs.

Délibération 2018/04/10 – 66. Equipements sportifs : Tarifs Piscine Aquabaie d'Avranches

Considérant la volonté de proposer des animations ou des manifestations ponctuelles à l'Aquabaie (de 3 à 5 par an) en plus des activités annuelles pour dynamiser la fréquentation de l'équipement.

Vu la délibération du 25 juin 2016 du conseil de la Communauté de communes Avranches – Mont Saint Michel et la délibération du 7 novembre 2017 du conseil de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie fixant les tarifs de l'Aquabaie.

Vu l'avis favorable de la commission Action sociale du 26 février dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (Pour : 144, Contre : 0, Abstentions : 3, N'a pas pris part au vote : 1) :

- **DECIDE** d'adopter un nouveau tarif au prix de 7 € pour l'accès aux manifestations,
- **PRECISE** que l'ensemble des autres tarifs reste inchangé.

Equipements sportifs : Tarifs Piscine de Brécey → AJOURNÉ

Madame FILLATRE s'est dite surprise du tarif de l'aquabike à 8€ puisque le prix de cette activité pour la piscine d'Aquabaie est de 6,50 €. De plus, elle regrette la confusion entre harmonisation et équité précisant que la piscine d'Avranches est ouverte toute l'année contrairement à celle de Brécey qui est, de plus, fortement dépendante des conditions météorologiques. Les tarifs proposés représentent une augmentation de près de 50 % pour la carte saisonnière ce qui sera très difficile à expliquer aux usagers.

Monsieur LAPORTE a répondu que ce point a été évoqué par les élus en réunion à Brécey.

Monsieur AUBRAYS a précisé que cette proposition a en effet reçu un avis favorable des élus locaux réunis en groupe de travail « tourisme et équipements sportifs » mais il ne s'agissait pas d'une commission territoriale. Concernant l'aquabike, il a souligné qu'il trouve très bien que des vélos soient mis à disposition de la piscine de Brécey pour proposer une activité supplémentaire mais le tarif de cette activité n'est pas cohérent avec celui d'Avranches.

Monsieur LAPORTE a précisé qu'il existe des tarifs distincts à la piscine Aquabaie (séance d'aquabike ou vélos en libre accès).

Monsieur AUBRAYS a répondu qu'il aurait été plus judicieux de fixer un tarif plus avantageux à Brécey puisqu'il s'agit d'une piscine d'été pour faire découvrir cette activité ce qui aurait peut-être permis, de plus, aux personnes initiées de continuer cette activité à Avranches.

Monsieur ESNOUF a ajouté qu'il serait souhaitable que ce type de question soit étudié au préalable en commission territoriale d'autant plus lorsque cela a une incidence financière sur les contribuables.

Monsieur TREHET a indiqué que la piscine de Brécey ne présente pas les mêmes avantages que celles d'Avranches ou de St Hilaire du Harcouët, l'équité des tarifs n'est donc pas justifiée. Il a proposé que la différence due à l'augmentation des tarifs sur les cartes d'entrées des enfants soit prise en charge par la commune de Brécey.

Monsieur VARY a demandé si la compensation proposée par Monsieur TREHET s'appliquerait aux communes extérieures. Monsieur TREHET a répondu que ce n'est pas possible.

Monsieur LAPORTE a tenu à préciser que cette proposition de tarifs ne provient pas de la commission thématique « Action sociale » mais d'une commission locale du Val de Sée. Monsieur AUBRAYS a confirmé.

Compte tenu des éléments, Monsieur BOUVET a proposé d'ajourner ce point afin que les élus locaux du Val de Sée étudient la question.

Après échanges, le conseil communautaire a décidé d'ajourner cette question.

Délibération 2018/04/10 – 67. Enfance-jeunesse : Tarifs Espace jeunes de Sourdeval

Considérant la nécessité de régulariser les pratiques de l'Espace jeune de Sourdeval où le tarif de l'adhésion annuelle est fixé à 15 €.

Vu l'avis favorable de la commission Action sociale du 26 février dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (Pour : 142, Contre : 0, Abstention : 1, N'ont pas pris part au vote : 5) :

- **FIXE** l'adhésion annuelle de l'Espace jeune de Sourdeval au prix de 15 €.

Délibération 2018/04/10 – 68. Tourisme : Sécurisation du site du Mont Saint Michel – tarif de remplacement des accessoires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-138 du 12 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre un plan de sécurisation du site du Mont Saint-Michel dans un contexte de menace terroriste ;

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 131, Contre : 3, Abstentions : 3, N'ont pas pris part au vote : 11) :

- **APPROUVE** la mise en place des tarifs de remplacement des accessoires suivants :
Badge RFID : 40,00 € TTC par unité
Télécommande radio : 45,00 € TTC par unité
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférant.

Délibération 2018/04/10 – 69. Tourisme : Attribution d'une subvention à l'EPIC Office de tourisme Mont Saint-Michel Normandie

Conformément au Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-2 à L.133-10 et L.134-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération avec la définition de l'intérêt communautaire de la compétence tourisme,

Vu la délibération du 10 octobre 2015 créant l'Office de Tourisme communautaire sous statut d'EPIC, précisant que la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie délègue à l'Office de Tourisme des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et de coordination des acteurs du tourisme,

Vu la délibération 2017/262 du 14 décembre 2017, portant sur la signature de la convention d'objectifs avec l'EPIC pour la période 2018-2020,

Vu la délibération de l'EPIC n° 2018/03/20 -5 du 20 mars 2018 approuvant le budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 126, Contre : 4, Abstentions : 7, N'ont pas pris part au vote : 11) :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle de 594.925 € à l'EPIC Office de Tourisme Mont Saint-Michel – Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Président a précisé que l'office de tourisme intercommunal fonctionne bien et a salué le travail d'Hervé BIERJON, directeur, qui sait motiver ses équipes notamment à la dimension commerciale. Il a précisé qu'il existe un « gisement » à exploiter quant aux marges de manœuvre obtenues lors de la commercialisation d'offres privées ou publiques. Le travail consiste à aller conventionner avec tel ou tel opérateur privé permettant de dégager des marges de manœuvre. Il a salué cette baisse de 10% de dotation ayant vocation à épargner nos deniers publics.

Monsieur ROCHEFORT a félicité le travail de l'EPIC. Il a cependant fait remarquer qu'il convient de faire attention aux associations composées de bénévoles auxquelles il est demandé une commission de 10% sur la vente des billets vendus par l'office de tourisme pour les manifestations locales qu'elles organisent.

Madame BRUNAUD-RHYN a indiqué que Monsieur BIERJON travaille à une politique commerciale. Il est conscient que cela est compliqué pour certaines associations. Des critères pourraient peut-être mis en place.

Monsieur le Président a ajouté qu'il convient en effet de voir la manière dont on peut accompagner les associations.

Suite à la fermeture du guichet de la SNCF à la gare d'Avranches, Monsieur GERARD a souhaité connaître la part qui nous revient sur les ventes des billets réalisées par l'office de tourisme. D'autre part, il a demandé si cela couvre les frais de personnel ?

Monsieur le Président a répondu que les billets SNCF sont actuellement en vente à l'office de tourisme d'Avranches en centre-ville d'Avranches et, à partir du 1^{er} juin, il y aura une mise en vente au niveau de l'agence postale qui est aussi un point d'information touristique. Une négociation est en cours pour fixer les rétributions de la SNCF pour assurer ce service public. Un plan financier, en cours d'élaboration, sera présenté en commission tourisme.

Monsieur DEVILLE a souhaité connaître, dans un premier temps, le montant versé aux différents offices de tourisme avant la mise en place de la taxe de séjour et, d'autre part, si l'EPIC a besoin d'un tel excédent cumulé ?

Madame BRUNAUD-RHYN a précisé que la subvention accordée l'an dernier (de 10 % supérieure à celle actuellement proposée) était la somme de l'ensemble des subventions versées aux offices de tourisme associatifs. S'agissant des 400 000 € de réserve, la moitié est indispensable par rapport aux charges de personnel et répond au besoin de trésorerie. La seconde partie est nécessaire pour mener les actions de l'office de tourisme présentées et validées par rapport aux objectifs de développement demandés par la Communauté d'agglomération.

Madame LAURENT a précisé que les fonds sont bien utilisés par l'EPIC qui a fait l'an dernier de nouvelles opérations de promotions. Les projets 2018 justifient parfaitement qu'on octroie cette subvention à l'EPIC.

Délibération 2018/04/10 – 70. Economie : ZA Teractive à Romagny - Cession d'une parcelle complémentaire à Manche Sécurité contrôle

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie en date du 28 septembre 2017, approuvant la cession d'une partie de la parcelle ZM n°246 pour une superficie de 1000 m² sur la ZA Teractive à Romagny, à la SARL Manche Sécurité Contrôle au prix de 12 € HT le m²,

Vu le permis d'aménager accordé par monsieur le Maire de Romagny,

Vu le règlement de la zone d'activités,

Considérant le courrier de la SARL Manche Sécurité Contrôle en date du 7 février 2018, sollicitant l'acquisition d'une superficie complémentaire de la parcelle ZM n°246, pour environ 300 m²,

Considérant que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Entendue la note de présentation,

Sur avis favorable de la sous-commission économie,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (Pour : 143, Contre : 0, Abstentions : 0, N'ont pas pris part au vote : 5) :

- **ACCEPTE** la cession d'une partie de la parcelle ZM n°246 de la ZA Teractive pour une superficie d'environ 300 m² à la SARL Manche Sécurité Contrôle, au prix de 12 € HT le m²,
- **AUTORISE** la SARL Manche Sécurité Contrôle ou toute autre société s'y substituant à déposer un dossier de demande de permis de construire lié à ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié et les documents relatifs à cette cession.

Délibération 2018/04/10 – 71. Economie : ZA La Ménardière à Brécey - Cession d'un atelier relais à la SCI MGM

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 modifié, portant fusion des communautés de communes et emportant transfert des droits et obligations des établissements fusionnés à la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie ;

Vu l'offre de la SCI MGM de se porter acquéreur de l'atelier relais situé sur la parcelle cadastrée section ZC n° 128, ZA de la Ménardière à Brécey ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 26 mars 2018 ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (Pour : 134, Contre : 0, Abstentions : 3, N'ont pas pris part au vote : 11) :

- **ACCEPTE** la cession de l'atelier relais situé sur la parcelle cadastrée section ZC n°128 sur la commune de Brécey à la SCI MGM, sous réserve de :
 - l'obtention par la SCI MGM des financements nécessaires ;
 - le rachat par une SAS à créer du fonds de commerce de la SAS Menuiserie de la Baie, actuelle locataire de l'atelier relais.
- **FIXE** le prix de la cession à 180 000 € HT.
- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires seront supportés par le cessionnaire ;
- **AUTORISE** le président à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2018/04/10 – 72. Economie : Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Normandie et la communauté d'agglomération

Vu l'article L.1511-3 du CGCT, modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Considérant que les communes et les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents sur leur territoire pour définir les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises.

Considérant que dans le cadre d'une convention passée avec l'EPCI, la Région peut participer au financement des aides à l'immobilier d'entreprise.

Considérant la convention établit par la Région Normandie précisant les conditions de son intervention.

Entendue la note de présentation,

Sur avis favorable de la sous-commission économie,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (Pour : 146, Contre : 0, Abstentions : 0, N'ont pas pris part au vote : 2) :

- **APPROUVE** la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional de Normandie et la communauté d'agglomération,
- **AUTORISE** le président à signer la présente convention,
- **AUTORISE** le président à signer tout acte administratif relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2018/04/10 – 73. Musées : harmonisation du fonctionnement du Parc-musée du Granit à Saint-Michel de Montjoie et de l'écomusée du Moulin de la Sée à Brouains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendue la note de présentation,

Sur avis favorable de la Commission culture,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (Pour : 145, Contre : 0, Abstentions : 0, N'ont pas pris part au vote : 3) :

- **ADOPTE** le principe d'harmonisation tarifaire pour le volet animations du Parc-Musée du Granit et du Moulin de la Sée,
- **AUTORISE** le Président ou sa représentante la Vice-Présidente en charge de la culture à prendre toutes les dispositions utiles et notamment à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la démarche.

Monsieur TOURAINE a demandé si cette mesure s'accompagne d'une augmentation des coûts de personnel ? Madame ORVAIN a répondu qu'il s'agit d'une réorganisation sans conséquence financière. Le personnel a été force de propositions et est satisfait de cette réflexion.

Monsieur le Président a précisé que, dans le cadre de la politique d'Art et d'Histoire, l'ambition est de faire de ces sites des sites emblématiques qui méritent d'être valorisés compte tenu de leurs caractéristiques.

Madame MATEO a demandé des précisions sur le tarif location du Moulin de la Sée. Il a été indiqué qu'il s'agit de la location d'une salle de réunions.

Délibération 2018/04/10 – 74. Commande publique : attribution et signature des offres marchés déchets de St-James et St-Hilaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que les marchés de prestations de service sur les anciennes communautés de communes de Saint Hilaire du Harcouët et Saint James prennent fin au 31 mai 2018.

Considérant la nécessité de renouveler ces prestations de services de traitement, de tri, de collecte en points d'apport volontaire (PAV) et de gardiennage, de mise à disposition de contenants, d'évacuation, de traitement ou de valorisation des déchets issus des déchetteries et d'un quai de transfert,

Quatre consultations ont été lancées conformément aux dispositions des articles 66, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Ces consultations sont structurées de la manière suivante :

- ↳ **A0 1 : Traitement des ordures ménagères**
- ↳ **A0 2 : Tri des déchets ménagers recyclables**
- ↳ **A0 3 : Collecte en points d'apport volontaire (PAV) des déchets ménagers recyclables**
 - Lot 1 : Collecte des déchets ménagers recyclables hors verre
 - Lot 2 : Collecte du verre en point d'apport volontaire, transport et rechargement
- ↳ **A0 4 : Gardiennage, mise à disposition de contenants, évacuation, traitement ou valorisation des déchets issus des déchetteries et d'un quai de transfert**
 - Lot 1 : Gardiennage de la déchèterie de Saint-Hilaire, mise à disposition de contenants et transport des déchets de deux déchèteries et du quai de transfert de St-Hilaire
 - Lot 2 : Traitement des encombrants, des bois et des gravats non inertes
 - Lot 3 : Valorisation des ferrailles, des cartons et des films plastiques
 - Lot 4 : Traitement des gravats
 - Lot 5 : Mise à disposition de contenants, transport, traitement et valorisation des déchets diffus spécifiques

Des avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le profil acheteur de la Communauté d'Agglomération - <http://ca-montsaintmichel-normandie.e-marchespublics.com> le 23 janvier 2018 et parue dans le JOUE et le BOAMP DIFF le 25 janvier 2018 sur le site www.e-marchespublics.com le 25 janvier 2018 pour une remise des offres 01 mars 2018 à 12h00.

Après présentation de l'analyse des offres par Madame MAGALIE ROBIDEL- Responsable du service Déchets, la Commission CAO, lors de sa réunion en date du 28 mars 2018, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés ci-après désignées :

↳ **A0 1 : Traitement des ordures ménagères**

Lots	Sociétés	Montant € TTC annuel
↳ Traitement des ordures ménagères	SUEZ RV NORMANDIE	223 520.00€ TTC

↳ **A0 2 : Tri des déchets ménagers recyclables**

Lots	Sociétés	Montant € TTC annuel
↳ Tri des déchets ménagers recyclables	NCI ENVIRONNEMENT	409 374.72 € TTC

↳ **A0 3 : Collecte en points d'apport volontaire (PAV) des déchets ménagers recyclables**

Lots	Sociétés	Montant € TTC annuel
↳ Lot 1 – Collecte des déchets ménagers recyclables hors verre	SPHERE	349 250.00 € TTC
↳ Lot 2 – Collecte du verre en point d'apport volontaire, transport et rechargement	SHERE	34 100.00 € TTC

- A0 4 : Gardiennage, mise à disposition de contenants, évacuation, traitement ou valorisation des déchets issus des déchèteries et d'un quai de transfert

Lots	Sociétés	Montant € TTC annuel
⇒ Lot 1 – Gardiennage de la déchetterie de Saint Hilaire du Harcouët, mise à disposition de contenants et transport des déchets de deux déchetteries et du quai de transfert de St- Hilaire	SPHERE	281 404.25 € TTC
⇒ Lot 2 – Traitement des encombrants, des bois et des gravats non inertes	LES CHAMPS JOUAULT	132 088.00 € TTC
⇒ Lot 3 -Valorisation des ferrailles, des cartons et des films plastiques	SPHERE	-31 130.00 € TTC
⇒ Lot 4 – Traitement des gravats	VALOR SERVICE	3 872.00 € TTC
⇒ Lot 5 – Mise à disposition de contenants, transport, traitement et valorisation des déchets diffus spécifiques	YVES MADELINE SAS	21 120.21€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 129, Contre : 1, Abstentions : 8, N'ont pas pris part au vote : 10) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'engagement des entreprises ci-dessus mentionnées ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

Monsieur ARONDEL s'est dit surpris par la durée du marché qu'il trouve assez longue. D'autre part, il a demandé si des gains financiers sont réalisés ou non par rapport aux marchés précédents ?

Monsieur BADIOU a répondu que les coûts sont sensiblement identiques.

Madame COCHAT a ajouté qu'il aurait été compliqué de faire une comparaison rigoureuse étant donné qu'il y a une extension des consignes de tri sur le territoire. Celle-ci rapportera des recettes complémentaires.

Concernant la durée des marchés, elle a précisé qu'elle doit être relativement intéressante pour l'entreprise afin que l'on puisse bénéficier de prix intéressants. La fin du mandat électoral a également été prise en compte.

Pour la partie traitement des ordures ménagères, Monsieur BADIOU et Madame COCHAT ont indiqué que 25% sont envoyées en incinération et 75 % en enfouissement.

Délibération 2018/04/10 – 75. Commande publique : Adhésion au groupement de commandes du SDEM 50 pour la fourniture de gaz naturel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (Pour : 132, Contre : 0, Abstentions : 0, N'ont pas pris part au vote : 16) :

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie au groupement de commandes coordonné par le Département de la Manche, pour l'achat de gaz naturel ;
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire/Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **STIPULE** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le Département de la Manche ;
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

Délibération 2018/04/10 – 76. Ressources humaines : Présentation du rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes

En application de l'article L. 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire, et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par l'article D. 2311-16 du même code.

Ces dispositions sont applicables aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants, ce qui est le cas, de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie.

Conformément à l'article précité, il convient, avant d'entamer les débats sur le projet de budget, pour l'exercice 2018, de présenter ce rapport au conseil communautaire.

Ce rapport fait état de la politique de ressources humaines de la communauté d'agglomération en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il présente également le bilan des actions conduites à l'échelle du territoire dans ce domaine et les perspectives de développement.

Après une première année, celle de 2017, de mise en place pour la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, ces éléments de politique publique ne sont pas encore, à ce stade, pris en compte. Il est donc proposé, simplement, de dresser un état statistique pour les ressources humaines communautaires et d'envisager quelques orientations en lien avec le projet de territoire. Il sera possible en effet de dresser un premier bilan lié à la mise en œuvre de ces orientations à partir de 2019 et les années suivantes.

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie pour l'année 2017.

Suite à la remarque de Madame FILLATRE sur la parité des conseillers départementaux, il est précisé que les pourcentages indiqués dans ce rapport concernent les élus siégeant au sein de notre Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie.

Délibération 2018/04/10 – 77. Finances : Attribution de subventions aux associations d'un montant supérieur à 10 000€

Il est rappelé que, par délibération en date du 23 février 2017, le conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour l'attribution des subventions jusqu'à un montant de 10 000 €.

Les demandes de subventions ont été étudiées par les différentes commissions dans le cadre de leurs compétences.

Les propositions d'attribution pour un montant supérieur à 10 000 € sont présentées comme suit dans le tableau ci-dessous :

Commissions thématiques	Associations	Lieux	Proposition d'attribution	Dont Acompte versé	Subvention attribuée
SERVICE A LA PERSONNE	ASSOCIATION JEUNESSE SPORTS LOISIRS	Mortain	32 700,00 €		32 700,00 €
SERVICE A LA PERSONNE	LES PETITES CANAILLES	Cuves	60 000,00 €	25 000,00 €	60 000,00 €
SERVICE A LA PERSONNE	LES CEDRES	Brécey	140 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €
SERVICE A LA PERSONNE	CLIC SUD MANCHE	Territoire agglo	53 107,00 €		53 107,00 €
SERVICE A LA PERSONNE	OFFICE SOCIOCULTUREL ET SPORTIF ISIGNY LE BUAT OSCS	Isigny-le-Buat	46 000,00 €		46 000,00 €
SERVICE A LA PERSONNE	TIREPIED ENFANCE LOISIRS	Tirepiéd	100 000,00 €	40 600,00 €	100 000,00 €

SERVICE A LA PERSONNE	OC2S ST HILAIRE	St Hilaire	358 000,00 €	200 000,00 €	358 000,00 €
SERVICE A LA PERSONNE	MISSION LOCALE DU SUD MANCHE	Territoire agglo	56 092,00 €		56 092,00 €
CULTURE	LES CEDRES	Brécey	48 860,00		48 860,00 €
CULTURE	LES FUITES DE JAZZ	Territoire agglo	5 000,00		5 000,00 €
ECO/TOURISME	LES FUITES DE JAZZ		10 000,00		10 000,00 €
RESSOURCE	AMICALE DU PERSONNEL	Territoire agglo	11 250,00 €		11 250,00 €

TOTAL : 921 009,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 124, Contre : 7, Abstentions : 11, N'ont pas pris part au vote : 6 – Madame Jessie ORVAIN n'a pas pris part au vote) :

- **EMET** un avis favorable aux propositions d'attributions de subventions aux associations telles qu'elles sont présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que leurs avenants avec les associations dont le montant attribué est supérieur à 23 000 €.

Madame BRUNAUD-RHYN a indiqué que, lors de la commission tourisme, la subvention pour « Les fuites de Jazz » a été augmentée de 3000 € compte tenu du projet d'une nouvelle scène à Pontorson. Elle a ajouté que malgré cette augmentation, « l'enveloppe budgétaire » consacrée aux subventions versées aux associations liées au tourisme est inférieure à celle de l'an dernier.

Madame ORVAIN a indiqué que la demande de l'association était de 20 000€ au total. Les membres de la commission Culture ont donné un avis défavorable à une augmentation sur l'enveloppe budgétaire « culture ».

Suite à la demande d'un conseiller communautaire, les lieux des associations ont été ajoutés dans le tableau ci-dessus.

Monsieur LAPORTE a précisé que les subventions versées aux associations qui gèrent des centres de loisirs peuvent paraître importantes mais il a indiqué que la CAF (Caisse d'allocations familiales) reverse plus de 2 millions d'euros sur l'action jeunesse pour l'ensemble de l'agglomération.

Monsieur TREHET a salué la subvention au CLIC Sud Manche car cela représente un intérêt remarquable.

Délibération 2018/04/10 – 78. Finances : Adoption des comptes de gestion 2017 des budgets principaux et des budgets annexes

Considérant que le Conseil de Communauté doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie pour l'année 2017,

Les résultats des comptes de gestion du Trésorier étant les suivants :

	Budget principal	Ordures ménagères	Ateliers relais	Zones activités	SPANC
Résultats fonctionnement	3 292 195,01	249 727,53	568 205,63	-	68 189,10
Résultats reportés fonctionnement	5 863 075,35	232 318,55	148 535,99	2 732 850,82	96 637,60
Total fonctionnement	9 155 270,36	482 046,08	716 741,62	2 732 850,82	164 826,70
Résultats investissement	- 3 693 057,12	94 950,90	- 129 612,81	2 016 045,36	- 1 129,75
Résultats reportés investissement	- 2 802 845,14	- 182 277,21	678 683,97	- 4 716 044,85	- 4 577,21
Total investissement	- 6 495 902,26	- 87 326,31	549 071,16	- 2 699 999,49	- 5 706,96
Total général Trésorerie	2 659 368,10	394 719,77	1 265 812,78	32 851,33	159 119,74

	Ass. collectif	Panneaux photovoltaïques	Complexe équin	Batiments industriels	Abattoirs	Village enchanté
Résultats fonctionnement	1 120 745,01	2 836,23	- 3 926,28	266 809,88	34 555,97	6 035,90
Résultats reportés fonctionnement	954 616,63	- 3 803,20	75 898,25	114 853,63	101 233,99	-
Total fonctionnement	2 075 361,64	- 966,97	71 971,97	381 663,51	135 789,96	6 035,90
Résultats investissement	486 358,77	- 941,39	- 59 121,48	1 176 939,95	- 73 139,21	48 254,19
Résultats reportés investissement	- 1 923 040,30	4 736,68	413 555,25	- 208 222,69	73 983,42	- 50 802,70
Total investissement	- 1 436 681,53	3 795,29	354 433,77	968 717,26	844,21	- 2 548,51
Total général Trésorerie	638 680,11	2 828,32	426 405,74	1 350 380,77	136 634,17	3 487,39

Il est constaté par rapport au compte administratif de l'ordonnateur un écart sur 2 budgets annexes qui se compensent et qui correspondent à la reprise de résultats N-1 :

	Ateliers relais	Zones activités
Ecart fonctionnement	11 114,03	- 11 114,03
Ecart investissement	- 478 266,28	478 266,28
Total	- 467 152,25	467 152,25

Une correction sera effectuée par le Trésorier au moment de la reprise des résultats au budget 2018 pour régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 144, Contre : 2, Abstention : 1, N'a pas pris part au vote : 1) :

- ↳ ADOPTE les comptes de gestion du Trésorier retraçant l'exécution du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie.

Délibération 2018/04/10 – 79. Finances : Adoption des comptes administratifs 2017 des budgets principaux et des budgets annexes

Considérant que le Conseil de Communauté doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 133, Contre : 5, Abstentions : 5, N'ont pas pris part au vote : 5 – Monsieur David NICOLAS, président, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote) :

- ↳ ADOPTE le compte administratif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2017, arrêtés comme suit :

Budget principal	
Dépenses de fonctionnement	51 041 625,12
Recettes de fonctionnement	54 333 820,13
Résultat de fonctionnement 2017	3 292 195,01
Résultat reporté	5 863 075,35
Total résultat de fonctionnement	9 155 270,36

Dépenses d'investissement	14 592 391,39
Recettes d'investissement	10 899 334,27
Résultat d'investissement 2017	- 3 693 057,12
Résultat reporté	- 2 802 845,14
Total résultat d'investissement	- 6 495 902,26

Ateliers relais	
Dépenses de fonctionnement	789 576,30
Recettes de fonctionnement	1 357 781,93
Résultat de fonctionnement 2017	568 205,63
<i>Résultat reporté</i>	159 650,02
Total résultat de fonctionnement	727 855,65

Dépenses d'investissement	2 484 989,35
Recettes d'investissement	2 355 376,54
Résultat d'investissement 2017	- 129 612,81
<i>Résultat reporté</i>	200 417,69
Total résultat d'investissement	70 804,88

Bâtiments industriels	
Dépenses de fonctionnement	1 377 676,23
Recettes de fonctionnement	1 644 486,11
Résultat de fonctionnement 2017	266 809,88
<i>Résultat reporté</i>	114 853,63
Total résultat de fonctionnement	381 663,51

Dépenses d'investissement	447 234,57
Recettes d'investissement	1 624 174,52
Résultat d'investissement 2017	1 176 939,95
<i>Résultat reporté</i>	- 208 222,69
Total résultat d'investissement	968 717,26

Panneaux photovoltaïques	
Dépenses de fonctionnement	5 649,94
Recettes de fonctionnement	8 486,17
Résultat de fonctionnement 2017	2 836,23
<i>Résultat reporté</i>	- 3 803,20
Total résultat de fonctionnement	- 966,97

Dépenses d'investissement	4 841,39
Recettes d'investissement	3 900,00
Résultat d'investissement 2017	- 941,39
<i>Résultat reporté</i>	4 736,68
Total résultat d'investissement	3 795,29

Ordures ménagères	
Dépenses de fonctionnement	813 929,07
Recettes de fonctionnement	1 063 656,60
Résultat de fonctionnement 2017	249 727,53
<i>Résultat reporté</i>	232 318,55
Total résultat de fonctionnement	482 046,08

Dépenses d'investissement	128 759,79
Recettes d'investissement	223 710,69
Résultat d'investissement 2017	94 950,90
<i>Résultat reporté</i>	- 182 277,21
Total résultat d'investissement	- 87 326,31

SPANC	
Dépenses de fonctionnement	215 596,44
Recettes de fonctionnement	283 785,54
Résultat de fonctionnement 2017	68 189,10
<i>Résultat reporté</i>	96 637,60
Total résultat de fonctionnement	164 826,70

Dépenses d'investissement	9 629,75
Recettes d'investissement	8 500,00
Résultat d'investissement 2017	- 1 129,75
<i>Résultat reporté</i>	- 4 577,21
Total résultat d'investissement	- 5 706,96

Ass. collectif	
Dépenses de fonctionnement	2 710 046,60
Recettes de fonctionnement	3 830 791,61
Résultat de fonctionnement 2017	1 120 745,01
<i>Résultat reporté</i>	954 616,63
Total résultat de fonctionnement	2 075 361,64

Dépenses d'investissement	4 248 447,23
Recettes d'investissement	4 734 806,00
Résultat d'investissement 2017	486 358,77
<i>Résultat reporté</i>	- 1 923 040,30
Total résultat d'investissement	- 1 436 681,53

Complexe équin	
Dépenses de fonctionnement	37 122,21
Recettes de fonctionnement	33 195,93
Résultat de fonctionnement 2017	- 3 926,28
<i>Résultat reporté</i>	75 898,25
Total résultat de fonctionnement	71 971,97

Dépenses d'investissement	59 121,48
Recettes d'investissement	-
Résultat d'investissement 2017	- 59 121,48
<i>Résultat reporté</i>	413 555,25
Total résultat d'investissement	354 433,77

Village enchanté	
Dépenses de fonctionnement	11 513,53
Recettes de fonctionnement	17 549,43
Résultat de fonctionnement 2017	6 035,90
<i>Résultat reporté</i>	-
Total résultat de fonctionnement	6 035,90

Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	48 254,19
Résultat d'investissement 2017	48 254,19
<i>Résultat reporté</i>	- 50 802,70
Total résultat d'investissement	- 2 548,51

Abattoirs	
Dépenses de fonctionnement	235 646,23
Recettes de fonctionnement	270 202,20
Résultat de fonctionnement 2017	34 555,97
<i>Résultat reporté</i>	101 233,99
Total résultat de fonctionnement	135 789,96

Dépenses d'investissement	262 158,21
Recettes d'investissement	189 019,00
Résultat d'investissement 2017	- 73 139,21
<i>Résultat reporté</i>	73 983,42
Total résultat d'investissement	844,21

Zones activités	
Dépenses de fonctionnement	1 089 555,81
Recettes de fonctionnement	1 089 555,81
Résultat de fonctionnement 2017	-
<i>Résultat reporté</i>	2 721 736,79
Total résultat de fonctionnement	2 721 736,79

Dépenses d'investissement	613 305,17
Recettes d'investissement	2 629 350,53
Résultat d'investissement 2017	2 016 045,36
<i>Résultat reporté</i>	- 4 237 778,57
Total résultat d'investissement	- 2 221 733,21

Délibération 2018/04/10 – 80. Finances : Affectation des résultats 2017 du budget principal et des budgets annexes

Après l'adoption des comptes de gestion et administratifs 2017 du budget général et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 139, Contre : 1, Abstentions : 5, N'ont pas pris part au vote : 3) :

- DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les résultats de fonctionnement cumulés constatés au 31 décembre 2017 :

Budget principal

	Budget principal	Budget ordures ménagères	Total
Résultats cumulés au 31/12/17	9 155 270,36 €	482 046,08 €	9 637 316,44 €
1068 - affectation du résultat en investissement	4 855 198,36 €	87 326,31 €	4 942 524,67 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	4 300 072,00 €	394 719,77 €	4 694 791,77 €

Budget annexe « Atelier relais »

Résultats cumulés au 31/12/17	727 855,65 €
1068 - affectation du résultat en investissement	198 030,92 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	529 824,73 €

Budget annexe « Bâtiments industriels »

Résultats cumulés au 31/12/17	381 663.51 €
1068 - affectation du résultat en investissement	0 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	381 663.51 €

Budget annexe « Panneaux photovoltaïques »

Résultats cumulés au 31/12/17	966.97 €
1068 - affectation du résultat en investissement	0 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	- 966.97 €

Budget annexe « SPANC »

Résultats cumulés au 31/12/17	164 826.70 €
-------------------------------	--------------

1068 - affectation du résultat en investissement	5 706.96 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	159 119.74 €

Budget annexe « Assainissement collectif »

Résultats cumulés au 31/12/17	2 075 361.64 €
1068 - affectation du résultat en investissement	613 156.01 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	1 462 205.63 €

Budget annexe « Complexe équin »

Résultats cumulés au 31/12/17	71 971.97 €
1068 - affectation du résultat en investissement	0 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	71 971.97 €

Budget annexe « Village enchanté »

Résultats cumulés au 31/12/17	6 035.90 €
1068 - affectation du résultat en investissement	2 548.51 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	3 487.39 €

Budget annexe « Abattoirs »

Résultats cumulés au 31/12/17	135 789.96 €
1068 - affectation du résultat en investissement	20 266.79 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	115 523.17 €

Budget annexe « Zones d'activités »

Résultats cumulés au 31/12/17	2 721 736,79 €
1068 - affectation du résultat en investissement	0,00 €
002 - report à nouveau en fonctionnement	2 721 736,79 €

Délibération 2018/04/10 – 81. Finances : Vote des taux de fiscalité directe locale 2018

Il a été proposé au conseil de communauté les 2 scénarios suivants :

- le maintien des taux de fiscalité identiques à ceux de 2017 :

Taxe d'habitation	11.15 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16.49 %
Cotisation foncière des entreprises	22.82 %

- la hausse des taux de fiscalité de 5% :

Taxe d'habitation	11.71%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.48%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.31%
Cotisation foncière des entreprises	23.96%

Les incidences de chacun de ces scénarios ont été présentées au conseil.

Monsieur SANSON a souligné que l'ancienne Communauté de communes du Mortainais avait une CAF (Capacité d'autofinancement) négative de 385 000 €. Selon lui, si cette CAF avait été à l'équilibre, on aurait aujourd'hui les 1,2 million d'euros manquant.

Monsieur GERARD a rappelé qu'il y a quelques années, le discours était de se rassembler et de mutualiser les services pour générer des économies. Il considère avoir été « trompé ». Concernant le scénario 2 qui a reçu uniquement 7 voix lors de la réunion du 3 juillet dernier, il a fait une analyse par commune en fonction du nombre d'habitant. Pour Avranches, par habitant, cela reviendra à 1,11 € ; 1,13 € pour Brécey ; 1,04€ pour Ducey ; 1,17 € pour Mortain ; 1,10 € pour St Hilaire ; 1,06 € pour St James. Pour les communes de l'ancien canton de Ducey : 18,27 € pour Céaux ; 16,61 € pour Crollon ; 17,40 € pour Juilley ; 29,26 € pour St Jean le Thomas.... Il considère que ce tableau n'aurait pas dû être présenté par le cabinet Sémaphores et attire l'attention des « petites communes ».

Monsieur BAZIRE a indiqué qu'il a écrit au président pour l'informer qu'il ne voterait pas l'augmentation des taux d'imposition précisant que beaucoup d'acteurs du territoire (habitants, entrepreneurs...) y sont opposés. En effet, il a souligné la baisse des revenus de la population. Il a précisé que le regroupement des EPCI devait permettre de garder la fiscalité actuelle en mutualisant les moyens et en lissant les investissements. Il a souligné que certains d'entre eux se sont faits de manière excessive sans se préoccuper des moyens financiers de l'agglomération et qu'ils ne correspondent pas aux besoins réels des habitants. Il a ajouté que certaines communes devraient participer financièrement à certains investissements et, de ce fait, prendre davantage leurs responsabilités (fonds de concours communal, prise en charge des frais de fonctionnement...). Dans un souci de rigueur financière, il considère que certains appels à projets ou certaines études devraient être arrêtées ou mises en sommeil. Il souhaiterait que les élus soient « responsables et courageux ». Pour toutes ces raisons, il a indiqué qu'il votera le scénario 1 « rigueur budgétaire sans hausse de fiscalité ».

Monsieur MAUREL a tenu à remercier les services financiers, David JUQUIN et le cabinet Sémaphores pour l'excellent travail fourni. Il a souhaité attirer l'attention des élus sur le fait que la fiscalité nationale augmente de 1,5 % cette année, que cette pression fiscale s'exerce sur 20% de la population. Cette même population risque de supporter les 5% d'augmentation supplémentaire proposée. Pour cette seule et unique raison, il a indiqué qu'il ne votera pas l'augmentation de la fiscalité.

Monsieur LEMETAYER a précisé que les communautés de communes ont été regroupées de façon à avoir moins de dépenses de fonctionnement. De plus, les recettes de fonctionnement ayant augmentées, l'écart devrait théoriquement grandir. Il a souligné par ailleurs les faibles taux d'intérêt. Pour ces raisons, il souhaite une rigueur budgétaire et ne pas continuer à taxer les contribuables.

Monsieur LAPORTE a souhaité revenir sur les coûts par habitant précisés dans le tableau établi par Sémaphore. Pour Ducey, il a précisé que, lors de la fusion de 2014, toutes les communes n'étaient pas « à égalité ». Il y avait des charges de centralité portées uniquement par des communes comme c'était le cas à Ducey (école de musique, bibliothèque, office de tourisme, gendarmerie). Ce coût est donc aujourd'hui directement impacté sur la commune centre de Ducey soit 165 000 € versés à la Communauté d'agglomération tous les ans dans le cadre de l'attribution de compensation.

Monsieur HUET a rappelé son intervention lors du débat d'orientation budgétaire sur l'inquiétante situation financière de la Communauté d'agglomération, d'autant plus que la Communauté d'agglomération est « jeune ». Il a rappelé que lors de la précédente fusion de 2014, également entre 5 EPCI, on ne s'est pas retrouvé au bout d'un an et demi dans cette situation financière malgré les projets engagés par les précédentes communautés de communes. D'autre part, il a souligné que les baisses des dotations de l'Etat ne datent pas d'hier. Connaissant à l'avance cette diminution des dotations, il a indiqué qu'il aurait fallu adapter le budget et notamment les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, il existe toujours des moyens d'action et elles peuvent être plus facilement modulées contrairement aux dépenses de fonctionnement. Il s'est dit inquiet de voir qu'entre les budgets primitifs de 2017 et 2018, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2 500 000€ c'est-à-dire de 9% considérant que « quand on gère une collectivité publique, on adapte son niveau de dépenses à son niveau de recettes et il ne faut pas que la fiscalité soit la variable d'ajustement ». Il s'est dit fermement opposé à toute augmentation de la fiscalité. Il a indiqué par ailleurs que personne ne peut savoir jusqu'à quand l'Etat compensera la réforme de la taxe d'habitation. Il estime que des dépenses n'auraient pas dû être faites notamment des dépenses de fonctionnement (recrutements). Il a indiqué qu'il ne votera pas le budget présenté avec une hausse de la fiscalité considérant qu'il est trop dépensier en fonctionnement et a précisé que 2 millions d'euros d'augmentation sur les chapitres 11 et 12, c'est beaucoup trop. Il a rappelé que, lors des travaux de préparation de la fusion, des engagements fondamentaux ont été pris dont celui de la neutralité fiscale. Il a indiqué qu'il a plaidé pour la création de la Communauté d'agglomération et il ne le regrette pas s'appuyant sur le principe de solidarité. Par ailleurs, il a salué le travail de Madame BRUNAUD-RHYN qui a proposé une baisse du budget tourisme.

Monsieur JUQUIN a précisé que sur l'augmentation 2,5 millions d'euros sur les chapitres 11 et 12, 1,5 million d'euro est lié au transfert du budget annexe des ordures ménagères de Pontorson et du Pays Hayland. Il a lui aussi remercié Mme BRUNAUD-RHYN pour l'effort consenti à l'EPIC (-61 000 €) mais a souligné que les recettes liées à la taxe de séjour ont augmenté de 90 000 € de 2016 à 2017.

Monsieur LUCAS a souhaité apporter des précisions sur les charges de personnel (chapitre 12). Il a précisé qu'il y a eu 5 créations de postes pérennes et 11 chargés de mission qui sont recrutés pour un an révisable. Ces postes ont d'ailleurs été votés à la majorité en conseils communautaires.

Monsieur HUET a indiqué qu'il aurait fallu fusionner à effectif constant comme cela a été fait lors de la précédente fusion de 2014.

Monsieur LUCAS a rappelé que l'enveloppe budgétaire de ce chapitre ne concerne pas uniquement des recrutements mais également les avancements de grade. Il a souligné que 65 % des effectifs sont en catégorie C et l'effort à faire ne doit pas être supporté par le personnel à qui on a beaucoup demandé.

Monsieur TREHET s'est dit d'accord avec les propos dits jusqu'à présent. Il a indiqué qu'il ne faut pas regarder derrière mais voir le futur pour créer un avenir ensemble. Concernant les compétences, il a souligné qu'il est difficile de comparer des investissements économiques avec des investissements liés à la culture ou sportifs. De même, il a précisé que notre CAF nette est faible mais elle ne peut être comparée avec les autres territoires car nous sommes en milieu rural et vieillissant. De plus, il faut ramener les chiffres par habitant. Il a ajouté qu'il faut continuer à investir notamment sur la zone d'activités de Fougerolles qui doit être équipée si on veut des recettes nouvelles. Concernant la taxe d'habitation, il a indiqué qu'il ne trouve pas normal que sur un territoire un certain nombre de personnes ne participent pas du tout aux dépenses locales considérant que près de 80 % des habitants ne paient pas de taxe d'habitation.

Monsieur DESLANDES s'est dit plutôt favorable à une augmentation des taux d'imposition. Il a indiqué qu'il ne faut pas juger la situation financière de l'ancienne communauté de communes du Mortainais. Une prospective financière avait été faite et sans augmentation d'impôt la situation se serait davantage dégradée. Deuxièmement, il a indiqué que nous serons jugés sur les services que nous apportons. Pour lui, 2 enjeux sont primordiaux : la couverture médicale de l'agglomération et la fibre optique. Si les projets dans ce domaine sont remis en cause, les habitants y seront plus sensibles qu'à une hausse d'impôt. De même, il a souligné que le budget de 300 000€ inscrit est insuffisant pour « fibrer » le territoire et continuer le déploiement de la fibre optique. Pour ce qui concerne le fonctionnement, un autre enjeu réside dans l'organisation avec les pôles territoriaux ; ils jouent un rôle essentiel en termes de proximité, de réactivité et d'efficacité. En cas de non augmentation des taux d'imposition, il craint que l'an prochain il faille augmenter la fiscalité de 10 %. Il a rappelé qu'une fusion ne génère pas d'économies dans les 5 ou 6 premières années. L'Etat demande de fusionner mais c'est lui qui bénéficie le plus des économies. Par lucidité et parce qu'on peut l'expliquer, il a indiqué qu'il faut mieux augmenter la fiscalité.

Madame ORVAIN a précisé que la rigueur budgétaire s'impose aux 3 scénarios. Elle a également ajouté qu'en commission culture, un travail rigoureux est fait de la même manière que pour le tourisme, les subventions sont examinées une à une, les budgets des associations sont étudiés (fond de trésorerie, pourcentage de la subvention sur leur budget global). Des économies ont déjà été réalisées. Cela demande du temps et une pédagogie à avoir avec les associations du territoire.

Madame COCHAT a rappelé que les postes de chargés de mission, votés en conseils communautaires, vont permettre sur un temps défini une prise de compétence cohérente et équitable sur l'ensemble du territoire notamment pour la mise en place de la redevance spéciale et permettra d'aller chercher des recettes supplémentaires puisque cette redevance spéciale n'est pas encore appliquée sur l'ensemble de notre territoire. D'autre part, l'augmentation de la fiscalité est bien sûr inquiétante mais il faut prendre également en compte les services publics dus à la population qui doivent fonctionner avec des besoins grandissant (évolution des normes de sécurité...). Elle craint de devoir nécessairement augmenter d'autres taux comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou les tarifs d'entrées de piscine ou médiathèques... afin de répercuter ces coûts ailleurs si ce n'est pas sur la fiscalité.

Monsieur LUCAS a précisé qu'à chaque départ (retraite, mutation...), il y a toujours une analyse de la situation et une recherche approfondie pour réussir à ce que le fonctionnement du service soit identique sans qu'il soit nécessaire de recruter autant. D'autre part, il a souligné qu'il aurait aimé, à chaque investissement, qu'il y ait une évaluation du coût de fonctionnement car, depuis la fusion, des recrutements ont eu lieu car des investissements ont été réalisés sans intégrer les coûts de fonctionnement.

Madame BRUNAUD-RHYN a précisé que c'est la responsabilité des élus d'étudier chaque ligne budgétaire pour limiter les dépenses de fonctionnement. Les communes continuent de contribuer au désendettement de l'Etat, il convient donc d'être très attentifs. La seule solution est de la rigueur. Avant d'envisager une augmentation d'impôt, elle considère qu'il faut en premier lieu avoir fait tous les efforts possibles pour redresser la situation. L'augmentation d'impôt doit être la dernière des solutions. Il lui paraît inenvisageable d'augmenter la fiscalité seulement un an après la fusion et de l'expliquer à la population. Elle ne votera donc pas l'augmentation des taux d'imposition.

Monsieur CARNET a souligné qu'au niveau de la politique jeunesse, il n'est pas facile de faire des économies. Ce service est composé de 165 agents dont plusieurs contrats aidés portés par des associations mais financés par la Communauté d'agglomération, la suppression de ces contrats aidés se fait donc nettement ressentir et on est obligé d'augmenter les subventions pour y faire face. De même, il a souligné la situation des centres de loisirs et a indiqué qu'il est très difficile de rester à budget constant pour ce secteur. De plus, il s'agit d'un secteur inégalitaire car certaines communes supportent les charges au niveau de la jeunesse, à d'autres endroits ce sont des associations qui sont aidées soit par l'agglomération soit par la commune. Un travail et un positionnement seront à faire très rapidement sur ces compétences. Il a précisé qu'il n'est pas favorable à l'augmentation des impôts. Enfin, il a évoqué la taxe GEMAPI qui pourrait financer les charges liées aux problématiques de l'environnement sur les politiques de l'eau.

Monsieur FURCY a demandé si le dispositif d'aides à l'investissement des entreprises est maintenu. Monsieur le Président a répondu que cette politique d'aide est suspendue tant que le schéma de développement économique ne sera pas validé afin d'ajuster au mieux cette politique de soutien à l'économie locale.

Monsieur le Président a indiqué qu'il est, lui aussi, opposé à l'augmentation des taux considérant que la communauté d'agglomération est en train de se structurer, il reste à optimiser la manière de faire travailler les services. Il a rappelé que sans cette fusion, plusieurs communautés de communes auraient été à terme dans des difficultés budgétaires inévitables sans que cela ne soit lié à des problèmes de gestion mais plutôt à des politiques gouvernementales successives. Il pense que le challenge peut être relevé pour diminuer les charges de fonctionnement. Une politique de rigueur a déjà commencé et va être mise en place afin d'être très vigilants à nos dépenses. Il a précisé qu'en effet, l'augmentation des taux d'imposition doit se faire en dernier recours et motivé éventuellement par un projet commun qui serait porté par l'agglomération nécessitant des recettes spécifiques. Pour l'instant, il y a lieu de stabiliser la situation, d'optimiser les moyens déjà mis en œuvre et de travailler de manière sereine.

Il a remercié les conseillers communautaires pour ce débat et leur participation aux réunions concernant ce budget.

Concernant l'offre et la qualité des services à la population, Madame LAURENT a ajouté que, suite aux changements successifs de périmètre, les services diffèrent en fonction du territoire. Elle a indiqué qu'il convient de s'interroger sur les moyens dont on dispose avant de mettre en place ces services et étudier ce qui est acceptable en matière de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la question « Etes-vous pour la hausse de la fiscalité telle que présentée ci-dessus ? », s'est prononcé défavorablement à la majorité (Pour : 37, Contre : 107, Abstentions : 2, N'ont pas pris part au vote : 2).

Le conseil communautaire a donc été décidé :

- le maintien des taux de fiscalité 2017 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Délibération 2018/04/10 – 82. Finances : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018

La Communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie dispose de la compétence « collecte, traitement, stockage, valorisation et transport des déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets recyclables. Création et gestion des équipements liées à ces activités ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 117, Contre : 10, Abstentions : 13, N'ont pas pris part au vote : 8) :

- DECIDE d'appliquer les taux sur les zonages suivants :

Zonages	Taux
01 Pontorson	8,90%
02 Les Polders	7,70%
03 Saint James	10,70%
04 Ducey	9,50%
05 Avranches PP	8,31%
06 Avranches PAV	5,82%
07 Sartilly	11,50%
08 Brécey C1	9,96%
09 Brécey C2	8,36%
10 Le Grippon	10,00%
11 Isigny le Buat	7,95%
12 Saint Hilaire C1	4,04%
13 Saint Hilaire C2	5,46%
14 Val de Sée Est	10,07%
15 Val de Sée Ouest sauf Brécey	11,81%
16 Mortain	12%

Monsieur LEMETAYER a indiqué qu'il avait été prévu de mettre en place un plafond sur Pontorson. Est-ce toujours d'actualité ?

Madame COCHAT a confirmé que ce « plancher » a été mis en application.

Madame FILLATRE a demandé si ces plafonds ont été mis en place sur tout le territoire.

Madame COCHAT a précisé que ces plafonds ont été mis en place uniquement dans le cadre de la transition de la REOM (redevance) à la TEOM (taxe). Elle a précisé que tous ces taux vont être retravaillés car, dans un souci d'équité sur le territoire, les taux seront revus en fonction de la qualité du service rendu à l'habitant.

Délibération 2018/04/10 – 83. Finances : Adoption des budgets primitifs 2018 du budget principal et des budgets annexes

▪ **BUDGET PRINCIPAL**

Le budget primitif 2018 du budget principal, qui s'établit comme suit, a été présenté au conseil communautaire.

Dépenses	BP 2018	Recettes	BP 2018
Chapitre 011 : charges à caractère général	13 670 916,00	Chapitre 013 : atténuation de charges	50 000,00
Chapitre 012 : charges de personnel et assimilés	15 053 243,00	Chapitre 70 : produits des services	2 954 418,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	11 138 574,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	33 823 545,00
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	27 500,00	Chapitre 74 : dotations et participations	16 767 651,00
Chapitre 66 : charges financières	1 079 000,00	Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	1 249 562,00
Chapitre 042 : Opérations d'ordre en section (hors virement)	2 473 215,00	Chapitre 76 : produits financiers	4 500,00
Chapitre 014 : atténuations de produits	11 140 197,00	Chapitre 77 : produits exceptionnels	40 000,00
Chapitre 022 : dépenses imprévues	-	Chapitre 042 : Opérations d'ordre en section	141 130,00
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	54 582 645,00	Recettes de fonctionnement de l'exercice	55 030 806,00
Virement à la section d'investissement	5 142 953,00	Résultats reportés	4 694 791,77
Total des dépenses de fonctionnement	59 725 598,00	Total des recettes de fonctionnement	59 725 598,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 24 111 427,00€ se décomposant comme suit :

<u>Dépenses nouvelles</u> :	8 751 858,75 €
<u>Dépenses financières</u> :	4 027 201,00 €
<u>Chapitre 040</u> :	141 130,00 €
<u>Chapitre 041</u> :	200 000,00 €
<u>Chapitre 45</u> :	0,00 €
<u>Solde d'exécution négatif reporté</u> :	6 583 228,57 €
<u>Pour mémoire reprise des restes à réaliser 2017</u> :	4 408 008,68 €

- Recettes : 24 111 427 € se décomposant comme suit :

<u>Recettes nouvelles</u> :	
- Chapitre 13 : Subv inv.	1 805 820,00 €
- Chapitre 16 : emprunts	1 498 201,75 €
- Chapitre 10 : FCTVA	2 000 000,00 €
- Chapitre 021 :	5 142 953,00 €
- Chapitre 040 :	2 473 215,00 €
- Chapitre 041	200 000,00 €
<u>Affectation du résultat 2017</u> :	4 942 524,67 €
<u>Pour mémoire reprise des restes à réaliser 2017</u> :	6 048 712,58 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 104, Contre : 16, Abstentions : 22, N'ont pas pris part au vote : 6) :

- **ADOpte** le budget primitif du budget principal 2018 tel que présenté en annexe.

Monsieur HUET a souhaité savoir d'où provient l'augmentation importante au chapitre 611 (1 800 000€).

Monsieur JUQUIN a répondu qu'il s'agit la reprise du budget annexe « ordures ménagères de Pontorson » dans le budget principal.

▪ BUDGETS ANNEXES

Les budgets primitifs 2018 des budgets annexes, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit, ont été présentés au conseil communautaire.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
ATELIERS RELAIS	1 164 646,00	3 250 784,00	4 415 430,00
BATIMENTS INDUSTRIELS	1 076 641,00	1 908 439,00	2 985 080,00
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	6 417,00	7 696,00	14 113,00
SPANC	633 350,00	62 806,96	696 156,96
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4 799 235,63	7 925 978,29	12 725 213,92
COMPLEXE EQUIN	104 972,00	958 996,00	1 063 968,00
VILLAGE ENCHANTE	38 488,00	8 485,00	46 973,00
ABATTOIR	377 523,00	982 866,00	1 360 389,00
ZONES D'ACTIVITES	4 461 941,48	4 257 937,90	8 719 879,38

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité (Pour : 104, Contre : 16, Abstentions : 22, N'ont pas pris part au vote : 6) :

- ADOPTE les budgets primitifs des budgets annexes 2018 tels que présentés en annexe.

Monsieur le Président a tenu à féliciter le travail de Monsieur JUQUIN, vice-président, et Monsieur BETOU, directeur du service des finances.

Monsieur JUQUIN a, lui aussi, remercié les services puis les conseillers communautaires pour la qualité des débats.

Monsieur BECHET a tenu à signaler qu'il faut en effet rechercher des sources d'économies mais il a tenu à souligner qu'il faut aussi prêter attention aux recettes précisant que certains logements sont ou ont été inoccupés ce qui prive l'agglomération de recettes.

Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Bureau

En vertu de la délégation du conseil communautaire prise par délibération n° 2017/02/23 – 50 en date du 23 février 2017, monsieur le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre de la délégation au Bureau.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2018

Délibération 2018/02/28 - 41 - Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- de valider le principe d'une adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture.
- d'autoriser Monsieur le Président ou sa représentante la Vice-Présidente en charge de la culture à prendre toutes les dispositions utiles et notamment à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre.

Délibération 2018/02/28 - 42 - Urbanisme - Saint-Georges-de-Rouelley - Modification simplifiée n° 2 du PLU - Bilan de la mise à disposition

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- de tirer un bilan favorable de la mise à disposition de la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Georges-de-Rouelley ;
- d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Georges-de-Rouelley ;
- de procéder aux mesures de publicité définies aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme
- de préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichage édictées ci-dessus et dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales,

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie à signer tous les actes afférents.

Délibération 2018/02/28 - 43 - Urbanisme - Céaux - Modification simplifiée n°1 du PLU - Bilan de la mise à disposition

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- de tirer un bilan favorable de la mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Céaux ;
- d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Céaux ;
- de procéder aux mesures de publicité définies aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme
- de préciser que la présente délibération sera exécutoire après la transmission du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité et d'affichage édictées ci-dessus et dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie à signer tous les actes afférents.

Délibération 2018/02/28 - 44 - Contrat de crédit-bail avec la Société Avranchinaise de Représentation (SRA/2 B MEDICAL) - Autorisation de cession à Vans Théault - Modificatif

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- de confirmer les termes de la délibération du 29 novembre 2017 ;
- d'autoriser la cession du crédit-bail à la SCI MAUDONA, et non à la SAS GSC, et sous réserve que cette dernière se porte caution du paiement des loyers ;
- d'accepter le changement de destination et le principe d'une sous-location au bénéfice de la SAS GSC ;
- d'autoriser Monsieur le président ou son délégué, à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération 2018/02/28 - 45 - Personnel - Modalités de recours aux astreintes de décision

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale de les mettre en place dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

Délibération 2018/02/28 - 46 - Personnel - Modalités concernant l'avancement de grade - Détermination d'un taux de promotion

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- de retenir un taux de promotion de 100 % pour le cadre d'emplois suivants :

Filière Médico-sociale :

- Agents sociaux Territoriaux

Délibération 2018/02/28 - 47 - Commande publique - Attribution du marché d'étude préalable au transfert des compétences Assainissement collectif et eaux pluviales des communes vers la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de l'entreprise désignée ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

Délibération 2018/02/28 - 48 - Finances - Autorisation pour la mise en place d'un différé d'amortissement d'un prêt cautionné

Le Bureau communautaire, à l'unanimité (M. Esnouf n'a pas pris part au vote), a décidé :

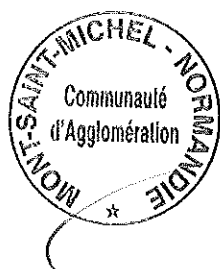
- d'approuver le différé d'amortissement du prêt n°10000285605 contracté par la SAS SEENERGIE 9 auprès du Crédit Agricole pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} août 2017 pour les montants restant à réaliser (1 124 000 €) et ceux dû (145 961.34 € au 1^{er} août 2017).

Délibération 2018/02/28 - 49 - Travaux de rénovation énergétique performante de logements, de groupes scolaires et d'un centre de formation - Avenant de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'un contrat de maîtrise d'œuvre entre la Communauté d'agglomération et la commune de Sourdeval

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage de cette opération et du contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

La séance a été levée à 23h43.



Le Président,

David NICOLAS

